

# La Sentinelle du Sud.

PAR W. P. BRADBURN.

TERMS—Cinq piastres per an, prix d'abonnement, payable d'avance.  
Les avis se payeront à raison d'une piastre pour douze lignes pour la première insertion et cinquante cents pour toute publication subse- quente.

## PLAQUEMINE.

LUNDI, 16 OCTOBRE, 1848.

### L'art de faire son chemin au 19e Siècle.

Il n'y a aujourd'hui que trois routes à suivre pour arriver à ces trois buts suprêmes de la concupiscence humaine : — Voulez-vous parvenir aux plus augustes fonctions de la république ?

Faites-vous avocat ou tout ce que vous voudrez ; intriguez, ayez du toupet ; vantez-vous, faites-vous vanter, et surtout inventez, imaginez force monnesges et calomnies à l'endroit de tout compétiteur sérieux et plus digne que vous, mais qui a l'insigne travers de la modestie et d'une prudente et sage défiance de lui-même ; rédigez et signez quelques gros mémoires. Faites raisonner, pour de petites causes, votre voix comme un trombone sous les voûtes sonores de quelque maison de Cour ou sur les banquettes publiques ; persuadez aux badauds qui vous écoutent et vous admirent, que vous seriez, le cas échéant, un Mirabeau, un magnifique tribun, un sauveur de la patrie. On croira à votre vocation politique, et les portes du Capitole, voire même celles de la Maison Blanche s'inclineront en s'ouvrant devant vous. — Voulez vous passer pour le savant des savans ?

Tachez seulement de publier un roman *saporifique* comme le père Hulot ou un livre sur l'Atmosphère du Kamtschatka ou sur la Démocratie en Cochinchine, le tout en style attendrissant et romantique. Du reste, laissez soupçonner que vous avez dans vos cartons plusieurs volumes de *Considerations poétiques sur la marche des idées civilisatrices dans la république des heureux mortels, habitans de la Lune, vous serez jugé une spécialité splendide et profonde pour les matières auxquelles personne, vous inclus, ne comprend rien, et les Vadius humanitaires se joindront aux Trissotins idéologues pour vous ouvrir les portes de toutes les académies lunatiques et sublimatiques.*

— Voulez-vous faire rapidement fortune ? Imaginez une pâte pectorale quelconque, *spécifique, narcotique et cosmopolite*, des bandages hygiéniques, des osanorés avec ou sans ligature ; prodiguez à force les affiches par les rues, et les annonces dans les journaux ; pratiquez le puff et le repoff ; sonnez les trompettes, agitez les cimales, crevez les caisses : tous les enrhumés républicains, rendus éthiques par leurs furibondes et forcénées vociférations *présidentielles*, tous les malheureux criblés de hernies, toutes les mâchoires *démocratiques* avariées, vous donneront leur confiance avec leurs piastres et, avant dix ans, vous serez un petit Rothschild. Ce n'est pas plus difficile que ça.

— Te voilà plus pensive aujourd'hui, demandait Mr. C..., homme d'esprit avec un excellent cœur, à une magnifique brune et rêveuse enfant qui, je ne sais par quel coup de fortune, se trouvait perdue, flâtrie et jetée dans le monde des *Lorettes* (femmes entretenues) sous le nom d'Herminie B... — Voyons, qu'as-tu ? continua Mr. C..., écris ta requête sur mon carnet, j'y ferai droit sur ma parole.

La gracieuse fille, à travers une larme qui perlait dans ses yeux, écrivit les vers que voici :

Si tu voyais pauvre anémone  
Sur sa tige dépérir,  
Attendre par un jour d'automne  
Un peu d'eau pour refléurir ;  
Si tu voyais pauvre hyronnelle  
Un soir d'hiver se hyponder,  
A sa vitre battant de l'aile  
Demander place à ton foyer ;  
L'hyronnelle aurait sa retraite,  
L'anémone sa goutte d'eau,  
Que ne suis-je, pauvre poète,  
Ou l'humble fleur ou l'humble oiseau !

A une rime près, un peu incomplète, je ne crois pas que jamais *Lorette*, depuis que *Lorettes* il y a, ait demandé aide et protection avec une plus exquise délicatesse de langage !  
Mr. C... fut ému ; il enveloppa d'un regard de tendre et généreuse compassion

cette jeune et belle femme infiniment plus malheureuse que coupable ; il voulut relever ce pauvre ange déchu ; un mois après il était le mari de sa maîtresse.

Un nouveau veau vient de naître avec trois têtes dont une à la queue. Le père et le veau se portent bien. On a conduit ces trois têtes à une troisième forte tête du jour... *Démocrata...* et on attend le résultat de ce tête-à-tête.

Notre co-écrivain du *Démocrata...* que notre charitable compassion pour lui et son langage barbare, fait rire tantôt jaune, tantôt rouge, et tantôt blanc, prétend que l'article *Chronique locale* de notre numéro de lundi dernier, n'était pas français, encore moins *gaulois*. Eh parbleu ! nous le savions bien, cet article ressemble comme deux gouttes de vinaigre à la prose et au style *cannibales* de notre co-écrivain. Est-il donc b... onhomme ce pauvre Mr. L. D. !

Sarah Ann Raiford, } 6th District Court,  
wife, vs. W. S. Reid, } Parish of Iberville,  
husband.—No. 192 } State of Louisiana.

The court being satisfied by the evidence adduced that the allegations in plaintiff's petition are true, and that the defendant is in insolvent circumstances, and that the plaintiff is entitled to the slaves mentioned in her petition, they being her paraphernal property: It is therefore ordered, adjudged and decreed, that the said plaintiff, Sarah Ann Raiford, be separated in property from her said husband William S. Reid, defendant, and that the community existing between them be dissolved, and that the slaves, Ketty and her children Martha, Saul, Amy, Sam and Hazard, and the woman Matilda, and her children Edy and Caroline, and the woman Dinah, and her children George, Charles, Harriet, Hannah, Rachel and Delia, and the woman Eliza, and her children Mat, Jesse, John, and her infant child Isabel, and the woman Kizzy, and her children Westley, Spencer, Willis, Margaret, Leah, Major, Daniel, and her infant Francis, six months of age, and the men Nelson, Tim, Simon, Bob, Harris and Peter, be recognised and adjudged to be her paraphernal property, and that she manage and conduct her own property and affairs, and that the defendant pay costs of suit.

(Signed) R. W. NICHOLLS,  
Judge, 4th Dist.

Iberville, 16th Sept., 1848.  
A true copy of the original judgment rendered in the above entitled and numbered cause, and remaining on file in my office. Witness my hand and seal of said Court, this 9th of October, 1848.

ADONIS PETIT, Clerk.  
oct12 31w

Sarah Ann Raiford, } Cour du 6e District,  
épse., vs W. S. Reid } Paroisse d'Iberville  
son mari.—No. 192 } Etat de la Louisiane

Dans cette cause, la demanderesse ayant établi à la satisfaction de la Cour, les faits énoncés dans sa pétition, par des preuves suffisantes, que le défendeur est insolvable, et qu'elle a droit aux esclaves mentionnés dans la pétition, ces esclaves étant son bien paraphernal : il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse, la dite Sarah Aimé Raiford, soit séparée de biens avec son mari, le dit Williams S. Reid le défendeur, et que la communauté de biens et d'acquêts qui existait entre eux soit dissoute, et que les esclaves Hetty et ses enfans Martha, Saul, Amy, Sam et Hazard et la négresse Matilda et ses enfans Edy et Caroline, et la négresse Dinah e. ses enfans George, Charles, Harriet, Hannah, Rachel et Delia, et la négresse Eliza et ses enfans Mat, Jesse, John et son enfant agé d'environ dix mois, et la négresse Mary et son enfant Isabel, et la négresse Kizzy et ses enfans Westly, Spencer, Willis, Margaret, Leah, Major, Daniel et son enfant Francis agé de six mois, et les nègres Nelson, Jim, Simon, Bob, Harris et Peter, soient reconnus et décrétés comme son bien paraphernal, qu'elle ait la jouissance et l'administration de ses propres affaires, et que le défendeur paie les frais du procès.

Iberville, ce 16 Septembre 1848.  
(Signé) R. W. NICHOLLS,  
Juge du 4me District.

Pour copie conforme au jugement original dans la cause ci-dessus déposé aux archives de mon office,  
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour ce 9 Octobre 1848.

ADONIS PETIT, greffier.

WISTAR'S BALSAM OF WILDCHERRY, for sale at  
Jan 15 RICHARDS' Drug Store.

ONE Thousand pair best and second quality o Russets and Brogans; for sale by  
au21 ROTH, BRO & CO.

LOOKING GLASSES of all sizes for sale by  
au21 ROTH, BRO & CO.

### State of Louisiana—Parish of Iberville. SUCCESSION SALE.

BY virtue of a decree or order of the Honorable the 6th District Court of the State of Louisiana, to me directed, I will offer at public sale to the highest and last bidder, on WEDNESDAY, the 8th day of November next, 1848, at 10 o'clock, A. M., at the Court House of the Parish of Iberville, the following described property, belonging to the succession of Jean Gréau, deceased, consisting in—

A portion of ground, situated in the said Parish of Iberville, in the town of Plaquemine, composed of the remainder of Lot No 1, one-half of Lot No 6, and the Lots Nos 7 and 8, each of said two lots Nos 7 and 8 measuring 60 feet front by 120 feet in depth, being in that part of said town divided into lots by Thomas B. Pipkin, all of said lots and parts of lots adjoining each other, and fronting on Levee street, Gréaud street, and Short street, and as the whole is fenced in and which were designated and appraised in the first inventory of said succession, as Article 50.

Terms of Sale.  
One-third of the price of adjudication payable in cash on the day of sale, one-third in one year, and one-third in two years from the day of sale, purchasers giving notes endorsed to the satisfaction of the interested parties, payable at the office of the Clerk of the District Court in and for the Parish of Iberville, bearing interest at the rate of eight per cent per annum from time due till paid, special mortgage retained on the said lot and improvements to secure the payment of said notes.

J. L. PETIT, Sheriff.  
Parish of Iberville, Oct. 9, 1848.

### Etat de la Louisiane—Paroisse d'Iberville. VENTE DE SUCCESSION.

En vertu d'un décret ou ordre de l'Hon. Cour du 6eme District de l'Etat de la Louisiane, en et pour la paroisse d'Iberville, à moi adressé, j'exposerai en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, Mercredi le 8 de Novembre 1848, à 10 heures A. M., à la maison de Cour de la dite paroisse, les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession de feu Jean Gréau, consistant en :

Un certain lot de terre situé dans la paroisse d'Iberville, dans la ville de Plaquemine, composé de la balance du lot No 1, la moitié du lot No 6 et les lots Nos 7 et 8. chacun des dits lots Nos 7 et 8 mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, les dits terrains sont situés dans la portion de la dite ville divisée en entrains par Thomas B. Pipkin, et se joignent et font face aux rues Levee, Gréaud et Short, le tout comme désigné dans l'article 50 du premier inventaire de la dite succession.

Terms de vente : un tiers du prix d'adjudication payable comptant le jour de la vente, un tiers en un an et un tiers en deux ans à dater du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront leurs billets endossés à la satisfaction des parties intéressées, payables au bureau du greffier de la Cour du 6eme District, en et pour la paroisse d'Iberville, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement.

Hypothèque spéciale sera retenue sur le dit terrain et améliorations pour assurer le paiement des dits billets.  
J. L. Petit, shérif.  
Paroisse d'Iberville, ce 9 Octobre 1848

### State of Louisiana—Parish of Iberville. SUCCESSION SALE.

BY virtue of a decree or order of the Hon. Sixth District Court of the State of Louisiana, in and for the Parish of Iberville, to me directed, I will offer at public sale to the highest and last bidder on SATURDAY, 25th day of October, 1848, at 10 o'clock, A. M., at the store of Pierre Richard, in said Parish, the following described property, belonging to the succession of Jean Amant Dugat, dec'd., and to the community which existed between said deceased and his surviving widow, Marie Brasseur, consisting in—

1st. A lot of Moveable Property;  
2d. George, a negro boy, aged sixteen years.

TERMS OF SALE.  
Price payable at one and two years' credit from the day of sale, purchasers to furnish their notes with approved security in solido, and all sums not paid when due to bear interest at the rate of eight per cent per annum from time due till paid. Special mortgage to be retained on the immovable property to secure the payment of the price of the purchase money and all interests.

J. L. PETIT, Sheriff.  
Parish of Iberville, Sept. 27, 1848.

FUR SUGAR MAKING—Carbonate Potash, Sulphate Zinc and Sulphate Potash, for refining and Graining Sugar, just received and for sale at [sep18] RICHARDS' Drug Store.

### Etat de la Louisiane—Paroisse d'Iberville. VENTE DE SUCCESSION.

En vertu d'un décret ou ordre de l'Hon. Cour du 6eme District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en et pour la paroisse d'Iberville, à moi adressé, j'exposerai en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, Samedi le 28 Octobre prochain 1848, à 10 heure A. M., au magasin de M. Pierre Richard dans la dite paroisse, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Jean Amant Dugat et à la Communauté qui existait entre le dit défunt et son épouse Marie Brasseur, consistant en

1o, Un lot de mobilier.  
2o, George, nègre agé de 16 ans.

CONDITIONS DE LA VENTE : Prix d'adjudication payable à un an et deux ans, à dater du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront leurs billets avec bonnes et valables cautions in solido, et toutes sommes non payées à échéance porteront intérêts à raison de huit pour cent par an, à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement.

Hypothèque spéciale sera retenue sur l'esclave George pour assurer le paiement de son prix d'adjudication et de tous intérêts éventuels.  
Paroisse d'Iberville ce 27 Septembre 1848,  
J. L. PETIT, shérif.

### State of Louisiana—Parish of Iberville. SUCCESSION SALE.

BY virtue of a decree or order of the Hon. the 15th Judicial District Court of the State of Louisiana, in and for the Parish of Lafayette, to me directed, bearing date the 25th of September, 1848, I will offer at public sale to the highest and last bidder, on MONDAY, the 30th of October next, 1848, at the Court House of the Parish of Iberville, at Plaquemine, at 10 o'clock, A. M., the following described property, belonging to the succession of Joshua Strickland, deceased, late of the Parish of Lafayette, consisting in—

The undivided half of a certain tract of Land, situated in the Parish of Iberville, on the right bank of the Bayou Plaquemine, measuring about five arpents front more or less on said Bayou, by about forty arpents in depth, bounded above by lands now occupied by Jacques De Villiers, and be ow by land of Felix Leonard, the other half of said land formerly belonging to Mr. John Tool and now to Mrs. Claria Rils, wife of Eugene F. Gainnié.

Terms of Sale.  
Fifty Dollars payable in cash, on the day of sale, and the balance of the price of adjudication payable in two equal instalments, the first on the 1st of March, 1850, and the second on the 1st of March, 1851. Purchasers furnishing their notes with approved security, in solido, payable to the order of Jean Baptiste Benoit, administrator of said succession. Said notes to bear interest at the rate of eight per cent per annum from time due until paid; in case of non-payment at maturity, special mortgage to be retained on the land to secure the payment of said notes and all eventual interests.

J. L. PETIT, Sheriff.  
Parish of Iberville, Sept. 28th, 1848.

### New Goods!!! ROTH, BROTHER & Co.

HAVE received a new and splendid assortment of Fall goods, of all kinds, which is far superior to any stock which they have ever yet received. Purchasers are respectfully invited to an examination of their large and well assorted stock. Their stock consists in the following articles :—  
Gents. Clothing,  
Ladies Fancy Goods,  
Shoes, Hats,  
Phonating Medicines,  
Hardware, &c. &c.  
Also: Paints, Oil; a general assortment of Iron and Steel.  
Hardware & Cutlery; Blind Bridles, Collars & Saddlery of all kinds. au24

### INVALUABLE Family Companion.

SIX LECTURES on Causes, Prevention and Cure of Consumption, Asthma, Diseases of the Heart, and all Female Diseases. 234 pages, 28 engravings. Paper 50 cents; bound 75 cents. Mail to any part—postage 9 1-2 cents.  
Shoulder Braces and Chest Expanders, \$2. Mail to any part, 50 cents postage. Inhaling Tubes, Silver, \$3, by mail letter postage. Abdominal Supporters, perfect, \$8 to \$10, for all Ruptures, Falling of the Bowels and Womb, and weak Back & Chest; sent by Express every where. For Braces or Supporters, or Rupture Supporters, give height from head to foot, and circumference of person next the surface, just above the hips. If Rupture, mention which side. Agents wanted for the sale of the above goods. Address Dr. S. S. FITCH, 707 Broadway, New York, post paid.  
Plaquemine, April 8, 1848. 27:1y

### NOTICE.

HAVING received my commission from the Auditor of Public Accounts, as Auctioneer for this Parish, the public are respectfully informed that all duties appertaining to my vocation, will be punctually and promptly attended to.  
au25 3m BENJAMIN DEBLIEUX.

### ELECTION. State of Louisiana—Parish of Iberville.

IN conformity with the law and agreeably to a proclamation of his Excellency, Isaac Johnson, Governor of the State of Louisiana, dated August 7th, 1848, an election will be holden in the Parish of Iberville, on TUESDAY, the 7th day of November, 1848, for the purpose of electing six Electors for this State, for President and Vice President of the United States.

The Polls will be open from 9 o'clock, A. M., until 4 o'clock P. M., and holden as follows:

In the 1st Precinct.  
At the coffee house of H. Briengue, at Bayou Goula landing, Messrs. Paul Hébert, Norbert Lauve, and Albert Allain, Commissioners.

In the 2d Precinct.  
At the court house in the town of Plaquemine, Messrs Joseph H. Rills, Lucien Landry and Trasimond Roth, Commissioners.

In the 3d Precinct.  
At the Store of Messrs. Bissell & Schlatre, Messrs. Adolphe Dupuy, Jules Sellier and John H. Dardeane, Commissioners.

In the 4th Precinct.  
At the residence of Mr. Paul Dupuy, Messrs. Valsin J. Dupuy, Balthazar Dupuy, and Michael Schlatre, senior, Commissioners.

In the 5th Precinct.  
At the store of Mr. Pierre Richard, Messrs. Charles Davenport, Thomas C. Brown and Edward Moore, Commissioners.

In the 6th Precinct.  
At the residence of Messrs. Joachim Blanchard, Messrs. Jean Bte. Guidry, Achille Landry and Pierre Colle, Commissioners.

In the 7th Precinct.  
At I've's Mill, Messrs. Gaspar Gall, Wm. H. Carr, and James Sullivan, Commissioners.

In the 8th Precinct.  
At the Store of Theodore Johnston, Messrs. James H. Johnston, Ursin Daigre and Maximilien Cotoire, Commissioners.  
J. L. PETIT, Sheriff.  
September 5th, 1848.

### ELECTION.—Paroisse d'Iberville.

CONFORMEMENT à la proclamation de son Excellence, Isaac Johnson Gouverneur de l'Etat de la Louisiane en date du 7 Août, 1848, une élection aura lieu dans la Paroisse d'Iberville, MARDI le 7eme jour de Novembre, 1848, à l'effet d'élire six électeurs pour cet Etat, pour la Présidence et la Vice Présidence des Etats Unis.

Le scrutin sera ouvert depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. dans les différents districts d'élection, comme suit savoir :—

Pour le 1er District.  
Au café de Mr. Briengue au débarquement du Bayou Goula, sous l'inspection de Messrs. Paul Hébert, Norbert Lauve et Albert Allain.

Pour le 2eme District.  
A la maison de cour de la dite Paroisse à Plaquemine sous la surveillance de Messrs. Joseph H. Rills, Lucien Landry et Trasimond Roth.

Pour le 3eme District.  
Au magasin de Messrs. Bissell et Schlatre sous la surveillance de Messrs. Adolphe Dupuy, Jules Sellier et John A. Dardeane.

Pour le 4eme District.  
A la résidence de Mr. Paul Dupuy, sous la surveillance de Messrs. James E. Robertson, Richard Reames et Valsin J. Dupuy.

Pour le 5eme District.  
Au magasin de Mr. Pierre Richard, sous l'inspection de Messrs. Charles Davenport, Thomas C. Brown et Edward Moore.

Pour le 6eme District.  
A la résidence de Mr. Joachim Blanchard, sous la surveillance de Messrs. Jean Bte. Guidry, Achille Landry et Pierre Colle.

Pour le 7eme District.  
Au moulin-à-scie de Samuel Ives, sous la surveillance de Messrs. Gaspar Gall, Wm. H. Carr et James Sullivan.

Pour le 8eme District.  
Au magasin de Theodore Johnston, sous la surveillance de Messrs. James H. Johnston, Ursin Daigre et Maximilien Cotoire.  
J. L. PETIT, Shérif.  
Paroisse d'Iberville ce 5 Sept. 1848.

COMMISSION by ROTH, BRO & CO. 15 Bussas Cartes; 15 fine Horse Cane Carts, all with iron axletrees; 2 Ox Carts, with iron axletrees; 1 large Cane Wagon; 100,000 shingles, best quality. au21

TWO Thousand yards Lindsey; 1500 yards Jeans, for sale by ROTH, BRO & CO. au21